FONDATION PARTAGE & VIE

Reconnue d'utilité publique

LIVRET D'ACCUEIL

Résidence autonomie - **Canéjan**

Villa L'Orée du Parc

Bienvenue à vous !

Toute l'équipe de *La Villa L'Orée du Parc* vous souhaite la bienvenue. Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous apporter au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de notre résidence autonomie, la manière dont se déroulent les repas, les activités qui vous sont proposées.

Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Vous offrir confort et sécurité est le but de notre travail et de notre présence à vos côtés, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction

65 appartements en hébergement permanent sont proposés.

Votre cadre de vie

Située à Canéjan, à proximité de Bordeaux, *La Villa L'Orée du Parc* est une résidence autonomie qui bénéficie d'un cadre verdoyant et agréable.

Construite sur un terrain cédé à l'euro symbolique par la mairie, à la lisière d'un grand parc, elle doit son nom à son emplacement géographique.

65 appartements en hébergement permanent sont proposés. Des séjours temporaires et d'essai sont possibles.

Tous les membres de l'équipe sont des professionnels compétents et formés pour que vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule en toute sécurité et dans le respect de vos droits et de vos libertés.

Chez vous, pour vous

La résidence propose des appartements de type T1 bis (32 m^2) ou T1' (22 m^2) avec balcon pour personne seule. Tous sont équipés d'une kitchenette ainsi que d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Pour que vous vous sentiez en toute sécurité dans votre logement, nous mettons à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Vous avez la possibilité d'aménager votre appartement à votre guise avec votre mobilier, vos objets personnels et d'apporter votre téléviseur et votre téléphone (installation à votre charge). Vous pouvez également, sous certaines conditions, amener votre animal de compagnie.

Dans votre logement, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, déjeuner à l'extérieur avec vos proches et même partir en week-end. Prévenez-nous simplement de votre absence.

À savoir

- **L'entretien des parties communes** est réalisé quotidiennement par les équipes de l'établissement. Vous êtes responsable du nettoyage de votre logement avec l'aide de prestataires extérieurs si nécessaire (frais à votre charge).
- **Le nettoyage du linge** de maison (les serviettes de toilette, les draps…), le blanchissage et le marquage de vos vêtements personnels peuvent être réalisés par une société extérieure (prestations annexes facturées). Le ramassage et la distribution du linge s'effectuent en interne par le personnel de la résidence. Parlez-en à votre famille. Il vous appartient de prévoir le nettoyage de votre linge délicat comme les robes, les lainages ou les manteaux, avec l'aide de votre famille si nécessaire.
- **Les travaux quotidiens** de la résidence et du jardin sont pris en charge par l'agent d'entretien.
- Pour **les offices** ou si vous souhaitez vous recueillir, un lieu de culte est à votre disposition.
- Vous disposez d'une **boîte aux lettres** à votre nom dans le sas d'entrée de la résidence : le facteur y dépose directement votre courrier au quotidien. Vous pouvez laisser, dans une boîte aux lettres dédiée, les courriers affranchis que vous souhaitez envoyer. La levée du courrier est effectuée une fois par semaine par le personnel de l'établissement.
- **Un salon de coiffure** est ouvert de 8h à 14h une fois par semaine au sein de l'établissement (prestation annexe facturée). Vous pourrez également faire appel à votre coiffeur si vous le souhaitez.
- **Des prestataires extérieurs** de votre choix (pédicure-podologue, kinésithérapeute, etc.) peuvent aussi venir vous prodiguer leurs soins, qui seront alors à votre charge.
- Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans le **coffre** de la résidence.

Les membres du personnel feront preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

Votre bien-être

Les salariés de *La Villa L'Orée du Parc* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, l'accompagnement et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier** comprend un cuisinier, deux agents de service et un agent d'entretien.
- **L'équipe d'accompagnement** comprend quatre agents de service et une animatrice.
- **Le service administratif** comprend, outre la direction, une responsable de site ainsi qu'une secrétaire pour répondre à vos demandes.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez. Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration.

Tous les menus et repas sont élaborés sur place et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, une partie de la salle de restaurant est réservée à cet effet. Il suffit d'en informer le secrétariat au plus tard la veille avant 10h.

Déjeuners et dîners sont servis au restaurant. En fonction de votre état de santé et à la demande du médecin, du personnel d'accompagnement ou de la direction, des plateaux peuvent vous être servis dans les appartements.

Horaires des repas :

- le petit déjeuner, uniquement dans l'appartement, à partir de 7h30 ;
- le déjeuner à 12h - les plateaux à 11h30 ;
- le dîner à partir de 19h ; les plateaux à 18h.

Vos activités

Nous proposons un programme d'animations varié : ateliers mémoire, ateliers chansons, jeux de société, travaux manuels, repas à thème, gymnastique adaptée, pétanque au boulodrome, jardinage au potager, sorties au parc, au théâtre, au cinéma, à des expositions…

Des rencontres peuvent être organisées avec les élèves des écoles voisines, les résidents d'autres maisons de retraite du secteur et des bénévoles.

Toutes ces activités sont proposées et mises en place par une animatrice professionnelle dans le seul but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer.

Une commission d'animation se réunit régulièrement pour recueillir vos avis et vos suggestions.

Le programme des activités est affiché dans l'entrée de la résidence et sur le panneau d'information dans l'ascenseur.

À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, le salon est à votre disposition.

Nous vous proposons, si vous le souhaitez, de bénéficier de notre abonnement à l'application Famileo, permettant de recevoir régulièrement des nouvelles de vos proches sous forme de gazette personnalisée.

Toutes les activités sont proposées dans le seul but que vous y preniez du plaisir.

Nous sommes là pour trouver des solutions avec vous.

Un accompagnement de qualité

La Villa L'Orée du Parc est une résidence autonomie, véritable substitut du domicile. Vous pourrez faire intervenir chez vous les services d'aide et de soins de votre choix.

Vous avez l'entière liberté de conserver ou de choisir votre médecin traitant.

Si cela est nécessaire, l'équipe coordonne l'intervention des différents prestataires extérieurs dont vous avez besoin et vous aide dans les déplacements et gestes quotidiens, s'ils vous sont devenus difficiles.

Sachez également que *La Villa L'Orée du Parc* fait partie du réseau de gérontologie local composé d'organismes sociaux ainsi que d'établissements et de services de soins publics et privés locaux.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre appartement à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter la direction ou le personnel d'accompagnement avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions avec vous.

Accueil et prise en charge

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer. Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et l'attestation ;
- un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant ;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition) ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- un chèque d'arrhes (300 €).

Les tarifs complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Il vous est vivement conseillé de souscrire personnellement une assurance couvrant votre responsabilité civile.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 9h à 12h et 14h à 18h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **conseil de la vie sociale**, qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées à l'accueil).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrons souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Respect de vos droits et bientraitance

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement de l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits. Si votre état de santé le demande, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement des maltraitances : le 3977.

Données personnelles

- La Fondation Partage et Vie procède, dans le cadre de son activité, au traitement des données à caractère personnel de ses usagers, le cas échéant, de leurs représentants légaux, et de celles de ses collaborateurs (salariés, prestataires, etc.).
- Les personnes concernées ont un droit d'accès à leurs données et à leur rectification. Elles ont également le droit d'en obtenir la portabilité, ainsi que la limitation du traitement qui en est fait, et ont, dans certains cas, le droit de s'opposer audit traitement et d'obtenir l'effacement des données les concernant.

Avril 2025. Crédit photo : Valérie Couteron. Réalisation : tand'M.

Certaines des photographies de ce livret ont été prises avant la crise sanitaire. En période épidémique, les personnels de Partage et Vie sont équipés de protections adaptées et respectent les gestes barrières.

Villa L'Orée du Parc
Résidence autonomie
Allée de Poggio Mirteto – 33610 Canéjan
Tél : 05 56 75 21 31 – Fax : 05 56 75 37 09
Courriel : villaloreeduparc@fondationpartageetvie.org

FONDATION PARTAGE & VIE

Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique et poursuit un but d'intérêt général. Elle agit pour l'autonomie des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Avec 136 établissements et plus de 7 100 salariés, elle est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire, et est habilitée à recevoir dons, legs et donations.

fondationpartageetvie.org